



Agathe Habyarimana doit répondre devant la justice : IBUKA salue la décision de la cour d'appel de Paris

Kigali, le 7 mai 2026

Pour les rescapés du génocide perpétré contre les Tutsi, le 6 mai 2026 restera une date mémorable. La chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris a annulé le non-lieu dont bénéficiait Agathe Habyarimana et ordonné la reprise de l'instruction. Après trente-deux ans, la justice française a rappelé que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles — et que cette imprescriptibilité doit avoir un sens concret.

Ibuka accueille cette décision avec un soulagement profond, teinté de la lassitude de ceux qui ont attendu trop longtemps. La veuve du président Juvénal Habyarimana n'est pas une figure abstraite dans la mémoire collective des rescapés. Elle est intimement associée, depuis des décennies, au cœur du pouvoir qui a conçu, organisé et mis en œuvre le génocide qui a coûté la vie à plus d'un million de Tutsi en cent jours — l'Akazu, ce « Clan de Madame » dont l'emprise s'étendait sur l'armée, les médias de haine et l'appareil d'État. Ce que les rescapés ont vécu dans leur chair, dans les jours qui ont suivi le 7 avril 1994, n'est pas de la conjecture historique. C'est une réalité que la justice française doit maintenant établir devant un tribunal.

La rescapée Marie Chantal Niyonshuti habitait juste à côté de la famille du président Habyarimana, à Kigali. Dans la nuit du 6 avril 1994, les familles tutsies vivant aux abords de la résidence présidentielle comptèrent parmi les toutes premières victimes du génocide perpétré contre les Tutsi.

« Ma mère et mes sept frères et sœurs ont été assassinés cette nuit-là », témoigne Marie Chantal. « Cela fait trente-deux ans que j'attends la justice. J'attends toujours. Je vous en supplie — ne laissez pas cette instruction échouer une nouvelle fois. »

Le temps presse, et il presse depuis trop longtemps déjà. Dix-huit ans se sont écoulés depuis l'ouverture de l'instruction en 2008. Les rescapés vieillissent. Les témoins aussi. Chaque ajournement, chaque procédure qui s'enlise, c'est l'impunité qui gagne du terrain. Ibuka demande aux autorités judiciaires françaises d'agir sans plus attendre. La décision rendue hier doit marquer un tournant réel, et non un épisode supplémentaire dans une procédure sans fin.

La justice française a prouvé qu'elle pouvait aller jusqu'à la condamnation : tous les procès liés au génocide des Tutsi tenus à Paris depuis 2014 se sont conclus par la culpabilité des accusés. Ibuka appelle les autorités à étendre cette détermination à l'ensemble des individus soupçonnés d'implication dans le génocide qui vivent encore librement en France. L'enjeu ne se limite pas à une seule affaire. Il s'agit de savoir si l'impunité est véritablement inadmissible — ou simplement encombrante.

Les rescapés ne sont pas de simples observateurs de ce processus: ils en ont toujours été les témoins irremplaçables, et ils le demeureront. Les témoignages, les archives et la mémoire documentée des communautés de rescapés à travers le Rwanda ne sont pas accessoires à cette instruction — ils en sont indispensables. Ibuka affirme, sans réserve, la disponibilité entière de ses membres et de l'ensemble des communautés de rescapés pour apporter à la justice française tout le concours qu'elle requiert.

« Depuis trente-deux ans, les rescapés attendent que la justice aille jusqu'au bout », déclare le Dr Philibert Gakwenzire, président d'Ibuka. « Ce qui s'est passé hier n'est pas une victoire — c'est le minimum que nous étions en droit d'attendre. Mais c'est un pas en avant, et nous le reconnaissons. Ce qui compte maintenant, c'est la suite. Nous demandons à la justice française d'être à la hauteur de ce que cette décision promet. Les rescapés seront là, comme ils l'ont toujours été, pour témoigner de ce qu'ils ont vu et de ce qu'ils ont vécu. »

Ibuka est l'association faîtière des rescapés du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda. Fondée en 1995, elle œuvre pour la préservation de la mémoire, la justice et le soutien aux survivants.



Agathe Habyarimana must face justice: IBUKA welcomes the Paris Court of Appeal ruling

Kigali, 7 May 2026

For survivors of the Genocide against the Tutsi, 6 May 2026 is a day that will be long remembered. The Paris Court of Appeal yesterday overturned the dismissal in the case against Agathe Habyarimana and ordered the judicial investigation to resume. After thirty-two years, the French justice system has reaffirmed what survivors have never stopped demanding: that crimes against humanity carry no expiry date, and that this must have real meaning.

Ibuka welcomes this ruling with profound relief — and with the weariness of those who have waited too long. To survivors, Agathe Habyarimana is not an abstract figure. For three decades she has been inseparable from the inner core of the power that conceived, organised and executed the genocide that took more than a million Tutsi lives in one hundred days — the Akazu, the 'Clan de Madame', whose reach extended across the military, the hate media and the organs of the state. What happened in the days following 7 April 1994 is not historical conjecture. It is lived reality, carried in the memory and in the bodies of those who survived. This is the truth that a French court must now confront.

Survivor Marie Chantal Niyonshuti was a next-door neighbour to President Habyarimana's family in Kigali. On the night of 6 April 1994, Tutsi families living around the presidential residence became some of the very first victims of the Genocide against the Tutsi.

"My mother and seven siblings were murdered that night," says Marie Chantal. "I have waited thirty-two years for justice. I am still waiting. Please do not let this investigation fail again."

Time has been running out for too long already. Eighteen years have elapsed since this investigation opened in 2008. Survivors are ageing. So are the witnesses on whom this case depends. Every delay, every adjournment, every stalled procedure is a gain for impunity. Ibuka calls on French judicial authorities to treat yesterday's ruling as the turning point it must be, and to press forward without hesitation.

This case should not be read in isolation. France has shown it can deliver justice: every genocide trial held in Paris since 2014 has ended in conviction. Ibuka calls on French authorities to bring that same resolve to bear on all individuals suspected of involvement in the genocide who continue to live freely in France. The question this case poses is not merely legal. It is whether impunity is genuinely unacceptable, or merely inconvenient. Survivors are not bystanders in this process. They never have been. The testimony, memory and documented truth held by survivor communities across Rwanda are not supplementary to this investigation; they are essential to it. Ibuka affirms, without reservation, the full readiness of its members to support French investigators in every way that justice requires.

"For thirty-two years, survivors have been waiting for justice to go all the way," said Dr Philibert Gakwenzire, President of Ibuka. "What happened yesterday is not a victory — it is the minimum we were owed. But it is a step forward, and we recognise it as such. What matters now is what comes next. We ask French justice to be equal to what yesterday's decision promises. Survivors will be there, as they have always been, to bear witness to what they saw and what they lived through."

Ibuka is an association of survivors of the 1994 Genocide against the Tutsi in Rwanda. Founded in 1995, it works for the preservation of memory, justice, and the welfare of survivors.